

Déclaration commune FO, FSU, Solidaires et CGT du 17 mars 2016

Chers amis, chers camarades,

Après la mobilisation du 9 mars, le gouvernement recule, mais maintient le projet de loi anti-travail.

Les salariés, les jeunes et l'ensemble des citoyens ne sont pas dupes, les manipulations et les manœuvres doivent être vouées à l'échec !

Le socle du projet de loi qui détruit les fondements même du code du travail et des droits sociaux qui y sont rattachés demeure. Ce que la loi devait imposer, c'est la négociation sous chantage patronal qui l'obtiendra !

- Sur les licenciements abusifs et illégaux, le plafonnement est remplacé par un barème indicatif. Sommes-nous satisfaits ? Non car bien au contraire, il faut renforcer les sanctions et ne pas afficher un barème, mais une « peine plancher » qui soit dissuasive !
- Sur les licenciements économiques, le périmètre reste sur la France et continue d'exclure les résultats mondiaux du groupe, permettant toutes les manipulations de chiffres à l'échelle nationale. Sommes-nous satisfaits ? Non car bien au contraire, il faut interdire les licenciements boursiers comme le candidat Hollande s'y était engagé ! Vous vous rappelez ? « Le changement c'est... » !
- Pour les jeunes : la généralisation du dispositif jeune qui était en expérimentation notamment sur les Hautes-Pyrénées. Sommes-nous satisfaits ? Non, car comment peut-on se résoudre à offrir comme seule perspective aux jeunes un revenu de 460 euros par mois ?
- Sur le temps de travail, les seules concessions affichées le sont sur le temps de travail des apprentis, les astreintes, le fractionnement du repos et l'extension du forfait jour qui devra être validé par un accord et non décidé unilatéralement par l'employeur. Sommes-nous satisfaits ? Non car les salariés vont être soumis au chantage à la négociation que nous évoquions à l'instant.

Nous n'allons pas reprendre la longue liste des mauvais coups administrés aux salariés qui sont contenus dans le projet de loi (les organisations syndicales mettent à dispositions leur analyse détaillée sur le texte). Mais la philosophie de la loi avec sa nocivité reste entière car les accords de branche deviendront « moins-disant » que le code du travail. Tous les objectifs patronaux retoqués dans le code du travail seront proposés à la négociation à la négociation de branche, l'accord qui en découlera pourra être soumis par référendum au chantage patronal.

La relation de travail et le contrat de travail restent fragilisés. Tous les articles instaurant la précarité permanente demeurent. C'est le retour du CPE de Villepin pour tous et en pire !!

Ce projet reste complètement destructeur pour les droits des salariés. Dans le sens inverse de l'histoire, la visée progressiste de garanties pour tous, d'égalité entre tous les salariés est mise à la poubelle au profit d'un concept du 19ème siècle, le contrat de gré à gré avec le patron de droit divin !

Il n'est pas question pour nous de négocier le recul social, c'est pour cela que nous réclamons tous ensemble le retrait pur et simple de ce projet !

Nous le redisons avec force ! Pour sortir de la spirale infernale de cette crise économique et sociale, dont les jeunes sont les premières victimes. Ce qu'il faut mettre en œuvre bien au contraire, ce sont de nouvelles protections pour les salariés, des droits nouveaux pour mieux les protéger tout au long de leur carrière professionnelle !

Pour relancer l'emploi et l'économie, les deux leviers incontournables qui doivent être mis en œuvre :

- c'est l'arrêt des politiques d'austérité notamment par l'augmentation générale des salaires ;
- c'est lancer un nouveau plan de réduction du temps de travail sans perte de salaire.

C'est le sens des propositions alternatives et progressistes que formulent nos organisations syndicales auprès du gouvernement.

Nous le disons solennellement la semaine dernière, c'est dans le rue que cela va se jouer !

Continuons inlassablement à mobiliser autour de nous, à faire encore grossir ce mouvement jusqu'au retrait définitif de ce projet de loi !

D'ores et déjà nous vous donnons rdv pour le 24 mars, jour de présentation du projet de loi en conseil des ministres et faisons du 31 mars, jour de l'appel national unitaire, une énorme journée de manifestation et de grève !